

PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résidence privée

DOIS-JE PRÉPARER DES PROCÉDURES D'ÉVACUATION POUR LA MAISON ?

Oui! L'élaboration de procédures d'évacuation en cas d'incendie est une étape très importante qui pourrait sauver votre vie et celle des membres de votre famille.

Pour plus d'informations sur la préparation des plans d'évacuation, veuillez consulter le lien qui suit :

http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie/materiel/mat_adu/plan_evacuation/depliant_evacuation_2004_fr.pdf

Si vous désirez obtenir de l'information complémentaire sur ce sujet, nous vous recommandons également de prendre connaissance du site suivant :

<http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirGrandPublic/dirPensezSecurite/securite.asp>

Résidence de personnes âgées de neuf résidents et moins

Le propriétaire d'une résidence comptant neuf résidents et moins doit compléter un plan de sécurité incendie. Pour obtenir de l'information complémentaire concernant la préparation de ses procédures d'évacuation, nous vous recommandons de prendre connaissance du document produit par le ministère de la Sécurité publique.

Si vous avez besoin d'assistance pour vous aider dans l'élaboration de votre plan de sécurité incendie, vous pouvez communiquer avec le service de Sécurité incendie, division Prévention, il nous fera plaisir de vous aider.

http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie/publicat/guide_ages/guide_evacuation_aines_sept2005.pdf

Tous les autres bâtiments

Tout propriétaire d'un bâtiment a la responsabilité de mettre en place un plan de sécurité incendie.

Le plan de sécurité incendie permet :

- d'assurer la sauvegarde des vies humaines ;
- de faciliter l'évacuation des occupants ;
- de sensibiliser les occupants du bâtiment aux ressources humaines et matérielles dont ils disposent sur place ;
- de faciliter la transmission de l'information nécessaire en cas d'urgence ;
- de limiter et gérer l'ensemble des risques d'incendie de façon sécuritaire ;
- de prévenir les dommages matériels ;
- d'uniformiser l'application et l'interprétation des procédures d'évacuation.

Si vous avez besoin d'assistance pour vous aider dans l'élaboration de votre plan de sécurité incendie, vous pouvez communiquer avec le service de Sécurité incendie, division Prévention, il nous fera plaisir de vous aider.